



04300

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Nombre de membres en exercice: 15	Séance du 8 avril 2021 L'an deux mille vingt-et-un et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée le 3 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Stéphane PARRAUD
Présents : 11	Sont présents: Stéphane PARRAUD, Michèle PIEDNOIR, Jacques BOUFFIER, Didier CHAMPOURLIER, Bettina SCIUTTI, Nathalie MURGIER, Nicolas DE CLERCQ, Sarah EVEILLARD, Josiane TRAVERT, Bernard LAUTHIER, Marie-Claude FEDRIGHI-RAPUZZI
Votants: 12	Représentés: Sandrine IOPPOLO par Bettina SCIUTTI Excuses: Jean-Pierre BAGUR, Claude MONIER, Alexandru CHERCIU Secrétaire de séance: Michèle PIEDNOIR

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

Le compte rendu du conseil municipal en date du 18 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2020 AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le compte administratif de l'exercice 2020 se présente comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		42 762.90		59 353.33		102 116.23
Opérations de l'exercice	587 506.14	657 859.76	212 579.57	184 076.11	800 085.71	841 935.87
TOTAUX	587 506.14	700 622.76	212 579.57	243 429.44	800 085.71	944 052.10
Résultat de clôture 2020	113 116.52		30 849.87		143 966.39	
	Reste à réaliser				22 300.00	15 758.00
	Excédent de financement total					137 424.49

Le conseil municipal constate que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve. Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus et décide d'affecter comme suit les excédents.

83 116.52 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
30 000.00€	au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)
30 849.87 €	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Monsieur le Maire se retire pour le vote séparé des deux comptes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSÉ DE MADAME LA 1ère ADJOINTE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

[Tapez ici]

- **APPROUVE** le compte administratif et compte de gestion
- **VALIDE** l'affectation des résultats ci-dessus

Taux des taxes directes locales 2021

Afin de permettre un meilleur équilibre budgétaire ainsi qu'une réduction du déficit structurel lié à une importante augmentation des charges ces dernières années, il est proposé au conseil municipal de modifier les taux des taxes directes locales pour l'année 2021. Afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation, le produit de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est transféré à la commune.

	Bases 2021 prévisionnelles	Taux 2021	Produits attendus
TFB	771 000,00	57.62 %	444 240,00
TFNB	16 100,00	99.46 %	16 013,00
Produits attendus globalisés			460 253,00

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** les taux proposés,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget 2021 de la commune.

BUDGET PRINCIPAL 2021

Madame Michèle PIEDNOIR, adjointe aux finances expose à l'assemblée le projet de budget 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux montants suivants :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
681 042.52 €	137 092.87 €

Les sommes détaillées par chapitre sont les suivantes :

Dépenses Fonctionnement

BUDGET 2021	
011 – Charges à caractère général	193 820.00
012 – Charges de personnel et frais assimilés	380 100.00
65 – Autres charges de gestion courante	55 400.00
66 – Charges financières	2 671.75
67 – Charges exceptionnelles	13 940.00
022 – Dépenses imprévues	3 564.77
023 - Virement à la section d'investissement	25 500.00
042 – Opération d'ordre transfert entre sections	6 046.00
TOTAUX	681 042.52

[Tapez ici]

Recettes Fonctionnement

BUDGET 2021	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	83 116.52
013 - Atténuations de charges	30 000.00
70 - Produits services, domaine et vente div	30 300.00
73 - Impôts et taxes	417 603.00
74 - Dotations et participations	88 853.00
75 - Autres produits de gestion courante	31 170.00
TOTAUX	681 042.52

Dépenses Investissement

BUDGET 2021	
16 - Emprunts et dettes assimilées	38 486.34
20 - Immobilisations incorporelles	2 700.00
21 - Immobilisations corporelles	93 050.00
020 - Dépenses imprévues	2 856.53
TOTAUX	137 092.87

Recettes Investissement

BUDGET 2021	
001 - Résultat d'investissement reporté	30 849.87
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	30 000.00
13 - Subventions d'investissement	29 870.00
16 - Emprunts et dettes assimilées	356.00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	14 471.00
28 - Amortissement des immobilisations	6 046.00
021 - Virement de la section de fonctionnement	25 500.00
TOTAUX	137 092.87

LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSÉ DE LA 1ère ADJOINTE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, APPROUVE le budget communal 2021

[Tapez ici]

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2020 ET AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le compte administratif du budget eau et assainissement de l'exercice 2020 est présenté comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		49 276.19		43 620.22		92 896.41
Opérations de l'exercice	156 943.56	131 860.82	118 806.67	209 937.24	275 750.23	341 798.06
TOTAUX	156 943.56	181 137.01	118 806.67	253 557.46	275 750.23	434 694.47
Résultat de clôture 2020	24 193.45		134 750.79		158 944.24	
	Reste à réaliser				70 000.00	40 000.00
	Excédent de financement total					128 944.24

Le conseil municipal constate que les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve. Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus et décide de conserver les excédents dans chaque section.

24 193.45 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
134 750.79 €	au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Monsieur le Maire se retire pour le vote séparé des deux comptes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSÉ DE MADAME LA 1ère ADJOINTE ET APRÉS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le compte administratif et compte de gestion du budget de l'eau et assainissement
- **VALIDE** l'affectation des résultats ci-dessus

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2021

Madame Michèle PIEDNOIR, adjointe aux finances expose à l'assemblée le projet de budget 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux montants suivants :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
177 663.08 €	482 888.02 €

[Tapez ici]

5

Les sommes détaillées par chapitre sont les suivantes :

Dépenses Fonctionnement

BUDGET 2021	
011 – Charges à caractère général	55 000.00
012 – Charges de personnel et frais assimilés	34 200.00
014 - Atténuations de produits	23 000.00
65 – Autres charges de gestion courante	40.00
66 – Charges financières	12 090.30
67 – Charges exceptionnelles	2 000.00
022 – Dépenses imprévues	3.78
042 – Opération d'ordre transfert entre sections	51 329.00
TOTAUX	177 663.08

Recettes Fonctionnement

BUDGET 2021	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	24 193.45
70 – Produits services, domaine et vente div	132 700.00
75 – Autres produits de gestion courante	3 500.00
042 - Opération ordre transfert entre sections	17 269.63
TOTAUX	177 663.08

Dépenses Investissement

BUDGET 2021	
16 – Emprunts et dettes assimilées	278 026.20
20 - Immobilisations incorporelles	70 000.00
21 – Immobilisations corporelles	101 000.00
020 – Dépenses imprévues	16 592.19
040 - Opération ordre transfert entre sections	17 269.63
TOTAUX	482 888.02

Recettes Investissement

BUDGET 2021	
001 - Résultat d'investissement reporté	134 750.79
13 – Subventions d'investissement	74 808.23
040 - Opération ordre transfert entre sections	51 329.00
041 - Opérations patrimoniales	222 000.00
TOTAUX	482 888.02

LE CONSEIL MUNICIPAL, OÙ L'EXPOSÉ DE LA 1ère ADJOINTE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ, APPROUVE le budget annexe eau et assainissement 2021

[Tapez ici]

6

DECLASSEMENT VOIE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les propriétaires de la parcelle A990 souhaiteraient acquérir une partie de la voie communale menant à leur propriété et y entreprendre des travaux de rénovation. Pour ce faire, cette partie de voie communale doit être préalablement déclassée et le tableau de classement des voies communales mis à jour.

Cette partie de voie d'une trentaine de mètres dessert uniquement leur domicile.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÉS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux formalités nécessaires au déclassement de cette portion de voie et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT - INGÉNIÉRIE ET TERRITOIRES IT 04

IT04 apporte à ses adhérents un appui technique et administratif sous la forme de conseils ou d'assistance aux maîtres d'ouvrage, dans les domaines suivants :

- Eau potable, assainissement et milieux aquatiques ;
- Voirie et réseaux divers ;
- Recherche de financements ;
- Information des adhérents sur les sujets en relation avec la gestion locale.

IT04 peut également intervenir, sur sollicitation d'un membre pour un besoin spécifique et après avis du Conseil d'administration, sur des missions relevant d'autres domaines, dans la limite des prestations décrites au règlement intérieur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÉS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITE ET COMPTE TENU DE L'INTÉRÊT POUR LA COMMUNE D'UNE TELLE STRUCTURE ;

DECIDE :

- D'adhérer à l'Agence départementale - Ingénierie et Territoires04 (IT04) et s'engage à verser la contribution annuelle correspondante ainsi que le montant des prestations non couvertes par la contribution annuelle ;
- D'approuver les statuts d'IT 04 adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 21 juin 2017 et modifiés par l'Assemblée générale extraordinaire du 14 octobre 2019 ;
- D'approuver le règlement intérieur de IT 04 adopté par le Conseil d'administration du 10 janvier 2018, et d'adhérer pour accéder aux services suivants :

Ensemble des services « Base » - « Eau » - « Voirie et aménagement »

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision.

[Tapez ici]

DEMANDE D'AIDE SOCIALE

Les aides sociales s'inscrivent dans le projet municipal de réduction des inégalités sociales et de santé à travers l'ensemble des politiques publiques de la collectivité.

AIDES ET SECOURS :

La commission aide sociale expose qu'il est nécessaire compte tenu du dossier d'une personne résident sur la commune, actuellement en situation financière compliquée, de l'accompagner par une aide financière de secours pour faire face à ses frais personnels en lui accordant un bon alimentaire d'une valeur de 150€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** ces dispositions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces aides,
- **AUTORISE** le versement des sommes correspondantes,
- **PRECISE** que la dépense est inscrite au budget 2021

MODIFICATION DU REGLEMENT ET TARIFS DU PARC DE LA GARE

Monsieur le Maire propose aux élus du conseil municipal de se prononcer sur le projet de modification de règlement concernant le parc de la gare ainsi que sur les nouveaux tarifs, comme suit :

- Durant toute la période de crise sanitaire demandant une distanciation minimum entre les exposants, le parc sera loué dans sa totalité au prix de 200 € pour le weekend (contre 350€ hors période de crise sanitaire) pour les associations extérieures à la commune et entreprises.
- Pour les organismes reconnus d'utilité publique, le tarif sera réduit de moitié, soit 100 € pour la location de la première partie du parc et 175 € pour la totalité. Durant toute la période de crise sanitaire, ces organismes bénéficieront de l'utilisation de la totalité du parc au tarif de location de la seule première partie.

Les autres tarifs restent inchangés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITE,

APPROUVE le nouveau règlement ainsi que les nouveaux tarifs

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rend compte des décisions relatives à l'exercice des droits de préemption en vertu de la délégation reçue du conseil municipale.

Une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée. Il a été décidé de ne pas exercer de droit de préemption.

La secrétaire de séance
Michèle PIEDNOIR

